

(1)

(N^o 49.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MARS 1856.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui transfère au Budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1856, une somme de 77,570 francs, comprise dans le crédit de 1,244,000 francs, alloué par la loi du 11 juin 1855, pour le matériel du génie.

(Voir les N^{os} 113 et 143 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de votre 6^{me} Commission un Projet de Loi tendant à autoriser le transfert d'une somme de 77,570 fr., comprise dans le crédit de 2,244,000 francs, alloué par la loi du 11 juin 1855, à l'article 21 du Budget (matériel du Génie) du Département de la Guerre, pour l'exercice 1856.

Votre Commission approuve le transfert demandé. En conséquence, elle vous propose, à l'unanimité, d'adopter le Projet de Loi tel qu'il est demandé et accepté par la Chambre des Représentants.

Le Président,

Le comte de RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,
Baron SEUTIN.